

Allemagne



L'Allemagne est le pays le plus peuplé de l'Union européenne. Son territoire s'étend de la mer du Nord et la Baltique au nord des Alpes et est traversé par quelques-uns des plus grands fleuves d'Europe, comme le Rhin, le Danube et l'Elbe.

L'Allemagne est une république fédérale. Les législateurs nationaux siègent au *Bundestag* (assemblée fédérale), dont les membres sont élus tous les quatre ans au suffrage universel, et au *Bundesrat* («conseil fédéral»), composé de 69 représentants des seize États fédéraux (*Bundesländer*).

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'Allemagne avait été divisée, avec d'un côté l'Ouest démocratique, et de l'autre l'Est communiste (République démocratique d'Allemagne). Le Mur de Berlin devint le symbole de cette division. Il fut abattu en 1989 et, un an plus tard, l'Allemagne fut réunifiée.

L'allemand est la langue maternelle la plus parlée dans l'Union européenne. L'Allemagne, troisième puissance économique au niveau mondial, produit des automobiles, des équipements industriels de précision, du matériel électronique et de communication, des produits chimiques et pharmaceutiques, et bien d'autres choses encore. Les entreprises du pays ont massivement investi dans les pays d'Europe centrale et orientale qui ont rejoint l'UE en 2004.

Patrie natale de Jean-Sébastien Bach, Ludwig van Beethoven, Johannes Brahms et Richard Wagner, pour ne citer qu'eux, l'Allemagne a offert de grands noms à la musique classique européenne. Dans le monde des lettres et de la pensée, l'immense patrimoine de l'Allemagne comprend notamment les œuvres de Luther, Goethe, Schiller, Nietzsche, Kant, Brecht et Thomas Mann.

Deuxième producteur mondial de houblon, l'Allemagne est réputée pour la qualité de ses bières. On y produit également du vin dans les vallées de la Moselle et du Rhin.

Capitale	Berlin
Langue(s)	Allemand
Monnaie	€uro
Superficie	357 021 km ²
Population	81 305 856 habitants
Densité de la population	227,7 Habitants / km ²
PIB (2011)	3 629 000 Millions \$
Parc automobile en 2015	52 391 000
Longueur du réseau routier	626 981 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	510
Fuseau horaire	GMT +1
Nombre de tués sur la route en 2015	3475

L'expertise automobile en Allemagne

Le marché de l'expertise de dommages en Allemagne est fortement caractérisé par le missionnement direct par la partie lésée et basé sur les réalités du système allemand selon lesquelles dans les cas d'accident où la responsabilité de l'assuré n'est pas engagée, la victime a le droit de missionner immédiatement un expert de son choix. Aussi lorsque cette expertise porte sur une estimation à la demande d'une partie, elle doit être profondément acceptée par la partie adverse, puisque l'expert en droit allemand se caractérise par une indépendance et une liberté d'exécution totalement distincte de celui qui mandate l'expertise de dommages. Le missionnement direct par le biais des assureurs est en baisse en Allemagne depuis des années. Cela est dû d'une part aux prestations d'expertises effectuées par les experts salariés de compagnies d'assurances et d'autre part au recours à des prestataires externes qui contrôlent essentiellement les devis électroniques. Dans une moindre mesure, en qualité de mandants, on peut également citer les avocats. Cette catégorie de donneurs d'ordre a toutefois augmenté durant les deux dernières années puisque plusieurs avocats ont saisi le sens de l'expert en tant qu'apporteurs de missions. 10% des missions d'évaluation proviennent des tribunaux. L'attribution de mission en Allemagne dépend des conditions générales du marché. Cela signifie en particulier une gestion renforcée des dommages effectuée par les assureurs-liquidateurs de sinistres, qui essaient souvent d'exclure les experts libéraux de la constatation du sinistre. Puisqu'en Allemagne la profession d'expert automobile n'est pas légalement réglementée, les associations et organisations d'experts Allemands fiables et en activité se sont regroupées pour mettre en place une garantie de qualité autonome. La certification des personnes qui repose sur une norme européenne a défini des standards généraux obligatoires pour le secteur de l'expertise. Un nombre important d'experts des associations et organisations mentionnées ont dans l'intervalle passé un examen qui atteste de leur compétence sur la base des instructions de l'organisme de certification Ifs (ndlr : *Institut für Sachverständigenwesen* >> Institut pour le secteur de l'expertise). Le consommateur peut à tout moment soumettre une expertise à une commission de l'Ifs. L'expert certifié est lié par la décision de la commission d'experts.

Associations Professionnelles



Dernière mise à jour :
29 Juillet 2016